



La Culture dans les relations extérieures de l'Union européenne

Quels enjeux pour le Ministère des Affaires étrangères?

La culture dans l'action extérieure de l'Union : un objectif européen

1) Les relations extérieures de l'Union : une dimension renforcée de l'action européenne dans un contexte de mondialisation

▲ Le contexte européen a fortement évolué depuis les années 2000 au regard : du contexte de mondialisation (et de son impact économique, technologique, social, environnemental et culturel), du vieillissement de la population européenne, de l'élargissement de son territoire à vingt sept Etats membres et de l'évolution du contexte géopolitique mondial (importance croissante des économies émergentes et notamment de la Chine et de l'Inde, apparition de nouveaux blocs régionaux, recomposition du territoire européen suite à la chute du mur, etc).

▲ Ce contexte a demandé à l'Union de s'orienter vers une action plus stratégique, plus globale et plus structurante. Il demandait également de faire reposer cette action sur le choix : (i) en interne, d'un modèle propre de développement intégrant une complémentarité des politiques économiques, sociales et environnementales (stratégies de Lisbonne et Göteborg) ; (ii) en externe, d'une vision de son rapport au monde (défense de son modèle de développement au niveau international – et notamment dans les enceintes de régulation internationale, définition de ses frontières, rapport à son voisinage et la Russie, rapports aux autres blocs régionaux et aux puissances émergentes notamment asiatiques, etc).

▲ L'Union a ainsi choisi de redéfinir – et de renforcer - son action extérieure dans un cadre plus structuré et plus cohérent, en se fondant notamment un renforcement de son action de régulation internationale (notamment commerciale) et sur la structuration de ses rapports avec chacun des partenaires régionaux. Au-delà de son action diplomatique et juridique, l'Union s'appuie sur de nouveaux programmes de financement représentant 6 % du budget communautaire pour 2007-2013.

2) La dimension culturelle de l'action extérieure : un objectif européen à part entière

▲ La dimension culturelle s'est affirmée progressivement comme une dimension importante de l'action extérieure de l'Union. Elle rejoint en effet ses objectifs en termes : (i) de soutien à l'international de son modèle de développement économique, social et environnemental (poids économique des industries culturelles, place du secteur culturel et créatif dans économie de la connaissance, etc) ; (ii) de promotion de la démocratie (et du rôle de la société civile) et du développement ; (iii) et de promotion de la diversité et du dialogue interculturel (notamment avec ses voisins). La dimension culturelle est ainsi fortement présente dans les négociations internationales de l'Union (OMC, UNESCO, etc) ainsi que dans certains programmes d'aide extérieure. On peut notamment citer : les négociations relatives au droit d'auteur à l'OMC, la Charte sur la Diversité adoptée dans le cadre de l'UNESCO, ou la mise en place de programmes tels que le développement des ressources humaines dans les pays en développement (ou plus spécifiquement le développement des industries culturelles dans les pays ACP).

▲ Néanmoins, la prise en compte de cette dimension se caractérisait jusqu'à présent par certaines lacunes. La dimension culturelle des relations extérieures de l'Union n'avait tout d'abord pas fait l'objet d'une réflexion de fond, prospective, stratégique et globale. Elle n'avait de même pas donné lieu à la définition d'une stratégie claire et affirmée, prenant en compte l'ensemble du potentiel de ce secteur au regard de l'action internationale de l'Union et faisant de celui-ci un secteur essentiel d'investissement. Dans ce cadre, les actions culturelles extérieures de l'Union se caractérisaient souvent par un manque de cohérence et de vision stratégique, et demeuraient également mal identifiées, peu structurées et peu structurantes.



▲ Réaffirmant le potentiel de ce secteur et tenant compte de ces lacunes, l'Union européenne a récemment choisi de renforcer la dimension culturelle de ses relations extérieures. L'Agenda culturel européen adopté en 2007 a tout d'abord fait de cet enjeu un objectif politique et stratégique à part entière et souligné la nécessité d'une approche plus stratégique de cette question. Mettant en œuvre cet Agenda, la résolution du conseil relative à « La promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les relations extérieures de l'Union et de ses Etats membres », adoptée en novembre 2008, entend favoriser la structuration de cette action culturelle extérieure. Elle définit ainsi, outre des objectifs politiques, des actions à renforcer et des méthodes de travail à développer. Elle insiste notamment sur la place et le rôle de la culture dans les politiques et programmes extérieurs, la promotion de la convention de l'UNESCO et la promotion du dialogue interculturel et l'adoption de stratégies spécifiques dans chacune des régions partenaires.

3) La dimension culturelle des relations extérieures : des enjeux régionalisés

Si l'ensemble des espaces régionaux de coopérations (pays candidats, pays voisins, pays en développement, pays émergents, pays industrialisés, etc) sont concernés par l'intégration d'une dimension culturelle dans leurs relations avec l'Union, trois espaces semblent plus particulièrement importants. La dimension culturelle est en effet une dimension de plus en plus présente de :

- La politique d'élargissement. Les pays candidats peuvent en effet participer à certains programmes communautaires comme le programme Culture. La communication de la Commission «Balkans occidentaux: renforcer la perspective européenne» a également souligné, en mars 2008, l'importance du développement de la société civile dans ces pays (notamment dans la culture). Elle proposait, dans le cadre de l'instrument financier de pré adhésion (IPA), la mise en place d'un financement dédié à ce dialogue, en complément des dispositifs existants. La communication de novembre 2008 « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2008-2009 » a par ailleurs fait de la culture un domaine prioritaire de ce dialogue en 2009.

- La politique de voisinage. La culture est notamment un axe important de la politique euro méditerranéenne (Union pour la méditerranée) avec la préparation, pour 2010 et suite à la réunion des ministres de la culture euro méditerranéens d'avril 2008, d'une stratégie culturelle euro méditerranéenne.

- La politique de développement, qu'il s'agisse de la politique de développement de l'Union ou de la politique plus spécifiquement dédié aux Etats ACP (FED).

La culture dans l'action extérieure de l'Union : un enjeu pour le ministère français des affaires étrangères

▲ Les enjeux relatifs à la dimension culturelle de l'action extérieure européenne participent pleinement des priorités stratégiques du ministère telles qu'identifiées dans le livre blanc sur la politique européenne et étrangère de la France 2008-2020 de juillet 2008 :

- participation à la construction d'une Europe forte en contribuant à des facteurs essentiels du développement européen dans les années à venir (rôle de l'Europe dans le monde, stratégie européenne plus efficace dans la mondialisation, stabilité des principaux voisins),

- action pour la paix et les droits de l'homme par une meilleure mobilisation de l'Union européenne sur le soutien à la démocratie et aux droits de l'homme (soutien aux acteurs non étatiques, partenariat, etc) et par une meilleure intégration de ces enjeux dans ses négociations,

- organisation d'une mondialisation qui assure un développement durable, par une meilleure prise en charge des problèmes globaux et par un renforcement de son aide au développement dans des espaces clés (Afrique et Méditerranée)

- à renforcement de la présence des idées, de la langue et de la culture française tout en servant la diversité culturelle par une meilleure prise en compte de la dimension communautaire dans le renouvellement de l'action culturelle extérieure.

▲ Dans ce cadre, il paraît essentiel pour le Ministère d'être en capacité d'être un acteur européen d'importance sur ces questions afin de faire évoluer au mieux l'action communautaire en fonction de ses priorités. Ceci implique : d'appréhender de manière précise ces enjeux et d'anticiper leurs évolutions futures ; de renforcer le travail de coordination inter ministériel et entre Etats membre (et de développer une culture diplomatique commune) ; de pouvoir se positionner au mieux dans les négociations européennes actuelles et futures (perspectives financières, mise en œuvre des programmes, etc). Plus largement, le réseau diplomatique doit être en mesure d'être un acteur des programmes comme un accompagnateur des acteurs locaux dans l'utilisation de ces dispositifs.